

pousser plus loin leurs connaissances des besoins des clients étrangers. Il permettra en outre aux représentants de l'industrie céréalière du Canada et de l'étranger de former ou de "recycler" les jeunes cadres et les cadres supérieurs de tous les secteurs de l'industrie. Des cours intensifs de courte durée seront offerts aux cadres supérieurs. L'Institut pourra accueillir environ 60 participants à la fois.

Le nouvel organisme sera financé à l'aide d'un fonds spécial établi par le Gouvernement fédéral, fonds destiné à appuyer les projets qui contribuent à l'expansion des marchés de céréales et d'oléagineux. La Commission canadienne des céréales et la Commission canadienne du blé se partageront les frais d'exploitation. L'élaboration de la politique générale de l'Institut incombera à un Conseil d'administration composé de représentants de la Commission canadienne du blé, de la Commission canadienne des céréales et du Gouvernement fédéral.

Un personnel permanent, chargé de l'administration et de l'enseignement, sera rattaché à l'Institut. On fera largement appel à des experts des institutions céréalières canadiennes, de l'industrie céréalière, des universités et du secteur gouvernemental.

Les ministres ont déclaré que ce programme s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement en vue d'accroître les possibilités de ventes pour les céréales et les oléagineux du Canada.

LE "BLUENOSE" REVIENT À LA SURFACE

Un livre tout récemment paru et intitulé *Bluenose, Queen of the Grand Banks*, raconte les exploits de la célèbre goélette canadienne. Le livre a été écrit par un écrivain américain, madame Feenie Ziner, et illustré par son mari. L'auteur rappelle les importantes victoires de la goélette et traite des industries de la pêche et de la construction navale qui ont permis la réalisation de cette pure merveille que fut le *Bluenose*.

NOTES HISTORIQUES

En 1921, la goélette *Bluenose* a gagné le trophée de pêche international du *Herald* de Halifax, symbole du championnat de navigation à voile des flottilles de pêche de l'Atlantique nord. Par la suite, le *Bluenose* n'a jamais connu de défaite à l'occasion de ce concours. Il défendit son titre de champion à quatre reprises, soit en 1922, 1923, 1931 et 1938 et, lors des deux dernières épreuves, remporta la victoire sur son adversaire américain, la goélette *Gertrude L. Thebaud*. Après avoir été vendu en 1942 le *Bluenose* a été utilisé à des fins de transport aux Antilles et immatriculé au Honduras. En janvier 1946, il faisait naufrage au large de Haïti.

Le capitaine Angus Walters, décédé en 1968 à Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, a été propriétaire et patron du *Bluenose* de 1921, année de la construction de la goélette, jusqu'en 1942, année où elle fut ven-

due. En 1933 il conduisait le *Bluenose* à Chicago pour lui faire représenter le Canada à l'exposition *Century of Progress* et, en 1937, il traversait jusqu'en Angleterre pour participer aux fêtes du vingt-cinquième anniversaire du couronnement du roi Georges V et de la reine Marie.

LA RADIODIFFUSION DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

Le Conseil de la radio-télévision canadienne a tenu récemment une audience publique à Halifax dans le but d'étudier les problèmes relatifs à l'extension des services de télévision en langues française et anglaise au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Conformément aux discussions de l'audience d'Halifax et aux décisions qui en ont résulté, le Conseil a réaffirmé son intention de faire tout en son pouvoir en vue d'assurer l'extension d'un premier et d'un second services de radiodiffusion dans les deux langues.

La télévision existe au Canada depuis vingt ans. Au cours de cette période, les centres les plus peuplés du Canada ont été dotés de deux, puis de trois, ou même de plusieurs canaux de télévision conventionnelle et ont profité d'un choix encore plus varié grâce à la télévision par câble. Présentement, le Conseil constate que beaucoup d'attention et d'efforts sont consacrés en vue d'assurer aux régions les mieux servies, un choix encore plus diversifié. En regard d'une telle situation, le problème d'assurer un premier service dans l'une des deux langues officielles des groupes de population sans aucun service ou sans service dans leur langue propre se révèle d'une urgence primordiale.

Le Conseil tient à réaffirmer ses exigences prioritaires quant à l'établissement de services de radiodiffusion dans les centres éloignés comme ceux de la Côte nord du Saint-Laurent, du Labrador, de Terre-Neuve et de la péninsule gaspésienne. Ceci vaut également pour les localités situées dans le nord des provinces canadiennes, depuis le Québec jusqu'à la Colombie canadienne, ainsi que pour le Yukon et pour les Territoires du Nord-Ouest.

L'extension de la radiodiffusion canadienne dans ces régions éloignées et en plein développement représente non seulement une contribution à la culture et aux loisirs d'une population moins bien desservie à cet égard, mais également un apport au développement économique de ces régions.

Le Conseil entend donc poursuivre ses pourparlers avec la Société Radio-Canada, Télésat, et les entreprises de télécommunications en vue d'assurer une extension rapide des services de radiodiffusion dans ces régions. Le Conseil discutera également de cette question avec le Gouvernement canadien, dans les plus brefs délais.